

Dîner-débat sur « La Liberté d'Expression » S.E. Ibrahim Najjar/Issa Goraieb/Camille Ménassa

Le 5 novembre 2018



Le P Nabil Abboud a souhaité la bienvenue aux trois panélistes et à tous les présents avant de céder la parole au PP Antoine Hafez qui a souligné dans son introduction que la liberté d'expression n'est pas née d'hier et qu'elle restera un sujet brûlant d'actualité :

« De nos jours, les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication offrent au public une tribune, un espace pour s'exprimer, mais aussi un moyen rapide et à grande portée de faire circuler ses idées. C'est là une arme à double tranchant qu'il faut savoir manier pour respecter la ligne rouge entre le droit et le devoir de toute liberté ; car la liberté d'expression ne devrait pas se transformer en une liberté d'offenser ou de désinformer. »

Dans son allocution, le PP Camille Ménassa a parlé de la quête de vérité et de liberté qui devient impérative de nos jours car, dit-il, l'information et la communication sont le pétrole du XXI^{ème} siècle qui mène soit à la liberté soit à la servitude. C. Ménassa a décrit l'effet néfaste de la communication de masse qui détourne les outils distributeurs d'information et de communication pour en faire un instrument de haine et d'oppression. Ayant lui-même pratiqué tous les métiers de la communication au Liban et à l'étranger, il dit avoir connu toute sorte de censure : l'élasticité des lignes rouges imposées varie selon la situation politique... Au Liban les lignes rouges sont imposées par les différentes forces politiques sur le terrain et par les propriétaires des médias.

L'érosion de cette liberté est la responsabilité de l'État, des journalistes, qui se laissent faire, et des citoyens qui ne réagissent pas. Pour y remédier :

- L'État devrait cesser de considérer les médias comme un prolongement de son pouvoir.
- Certains journalistes devraient cesser de voir dans l'État une source de revenus ou un ascenseur de leur promotion sociale. Les journalistes devraient ne porter allégeance qu'au public et il revient à ce dernier de réagir.

Le PP C. Menassa a conclu son allocution en disant : Nous aspirons à ce que la liberté de penser se manifeste à travers la liberté de s'exprimer car l'expression est l'antichambre de l'action.

Dans son allocution, Issa Goraieb a souligné que les médias exercent toujours une influence sur l'opinion publique, mais c'est celle-ci qui a cessé de peser auprès des gouvernants « *en raison de l'intrusion du facteur milicien dans la politique* ».

Le journaliste a évoqué les convocations multiples d'internautes à l'ère des réseaux sociaux, y voyant un indicateur de velléités liberticides et d'intolérance à l'encontre de toute sorte de critique. Un fait d'autant plus grave qu'avec le progrès des technologies, falsifier les documents et accuser quelqu'un à tort est devenu à la portée de tous.

Face à une telle réalité, quels recours ? Issa Goraieb a insisté sur les lois, celles qui doivent interdire les dérives comme les appels à la violence par exemple, mais aussi la nécessité de développer des jurisprudences concernant les réseaux sociaux. Mais il a surtout mis en avant la primordialité de l'indépendance des journaux malgré les contraintes.

M. Goraieb a terminé son allocution par une citation de Ghassan Tueni : « *La liberté d'expression s'use quand on ne s'en sert pas.* » (Propos extraits de l'article de S. Baaklini - OLJ)

Le Professeur Ibrahim Najjar, ancien ministre de la Justice, déclare d'emblée : « *Le Liban est un pays où les libertés sont fondamentales, elles sont l'une des raisons d'être de ce pays* ».

Et de poursuivre : « *Non seulement la Constitution libanaise consacre les libertés dans son préambule, mais celles-ci sont réaffirmées et régies par d'autres textes, notamment la révision de la Constitution qui a donné l'accord de Taëf, ou encore le code pénal qui définit les délits punissables, notamment l'atteinte au chef de l'État et aux dirigeants de pays amis.* »

La loi sur les imprimés qui régit la presse et les médias a connu un nombre surprenant d'amendements au cours des années, ce qui prouve, selon M. Najjar, l'intérêt porté par le législateur libanais à la question des libertés. Il met toutefois l'accent sur une particularité surprenante de la législation libanaise : en cas de diffamation, la personne mise en cause est protégée, même si les critiques sont fondées. Un état de fait dont de nombreux politiciens tirent profit.

« *Nous n'avons pas d'État de droit : les ministres ne devraient pas être capables de faire pression sur les juges. Les juges doivent reconquérir leur liberté d'expression. Nous devons être dignes de l'État de droit.* »

Prié de répondre à une question posée par Issa Goraieb sur la raison pour laquelle la justice ne se saisit pas des innombrables scandales qui éclatent quotidiennement dans la presse et les médias, M. Najjar n'a une fois de plus pas mâché ses mots. Soulignant que le ministère de la Justice ne peut se saisir de pareilles affaires, il a déploré qu'il n'y ait pas « *de magistrature digne de ce nom dans ce pays, capable de demander des comptes aux ministres et députés* ». « *Nous parlons de la corruption depuis des années, et pourtant, aucun corrompu n'est derrière les barreaux !* ». (Propos extraits de l'article de S. Baaklini – OLJ)